

## Projet de la DG Statut public

# UN DECRET CONTRE LE STATUT

**La DG a diffusé aux syndicats son projet de décret « portant adaptation des dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi ».**

Dans notre communication du 10 janvier, nous constatons déjà que les propositions de la DG présentées aux organisations syndicales en 2016 étaient très nettement insuffisantes.

**MAIS LE PROJET DE DECRET EST ENCORE EN-DEÇA DES PROPOSITIONS DE 2016 !**

## QUE PROPOSE CONCRETEMENT LE PROJET DE LA DG ?

### Transfert des compétences des CPL aux CPN sur décision du DG (art.1)

Lors des concertations de 2016, la proposition de la DG était de transférer la compétence des CPLU à la CPN en cas de carence de la première. **Mais le projet de décret attribue ce transfert de compétence à une simple décision du DG : c'est l'introduction de l'arbitraire le plus total.** Les CPL sont l'aboutissement des luttes des agent-es pour peser sur les décisions de la Direction concernant les personnels. **Nous revendiquons le rétablissement de la CPN dans toutes ses prérogatives comme instance de recours.**

### Suppression de la VIAP, sélections ouvertes à toutes les filières et promotion au choix (art.2 à 7)

Si la direction souhaitait réellement prendre en considération les agent-es publics, **elle respecterait et augmenterait les taux de promotion !** Elle permettrait aux agent-es promus de choisir leur agence d'affectation. Le choix de la Direction de réintégrer la promotion au choix doit a minima garantir des quotas indépendant des taux de promotion, et relever de critères objectifs et connus de tous.

### Une prime exceptionnelle, destinée à reconnaître des efforts collectifs, peut- être attribuée aux agent-es sur décision du DG (art.12)

La Direction fait miroiter la possibilité d'une prime pour éviter une augmentation du point d'indice et une revalorisation des traitements. Mais si la Direction se souciait réellement du traitement des agent-es, **elle procéderait à une revalorisation des grilles indiciaires**, elle permettrait le transfert des agent-es dans la **grille de rémunération supérieure**, elle accorderait une **bonification immédiate de 24 mois**.

## SUR QUELS POINTS LA DG CONTINUE DE NOUS BALADER ?

### Modification du nombre d'agent-es pouvant bénéficier des carrières exceptionnelles (art.8)

La proposition de la DG en 2016 prévoyait d'en augmenter le nombre, **le projet de décret laisse en suspend le pourcentage prévu**. Mais si la Direction se souciait réellement du déroulement de carrière des agent-es, elle déplaçonnerait les grilles indiciaires et permettrait de passage automatique dans la grille supérieure !

### Suppression du complément de prime variable et collectif (art.13)

La proposition de la DG en 2016 prévoyait de **supprimer le complément de prime variable et collectif (CPVC)** versé en mars et de l'intégrer au traitement par l'attribution de points d'indice. Le projet de décret ne propose que la **suppression de la prime** ! La Direction n'a même pas jugé nécessaire d'accompagner son projet de décret de la moindre précision concernant une quelconque revalorisation des grilles indiciaires.

### En 2016, la DG proposait d'étudier les avancements accélérés en CPN.

Cette proposition **disparaît tout simplement du décret**.

## QUELS POINTS CRUCIAUX LA DG PASSE-T-ELLE SOUS SILENCE ?

**Quid des agent-es niveaux 1 et 1bis ?** Depuis la Fusion, ces agent-es sont les éternels oubliés de Pôle emploi. **Abandonnés, invisibles, le minimum serait au moins de les promouvoir automatiquement au niveau supérieur dans leur filière.**

**Quid des parts variables ?** La Direction refuse de les intégrer au traitement de base !

**Quid de l'intégration au Statut général de la Fonction publique ?**

**Quid d'un comité technique spécifique aux agents publics ?**

## UNE PROCHAINE REUNION AVEC LA DIRECTION AURA LIEU LE 22 FEVRIER.

Le SNU s'engage à faire préciser les trop nombreuses incertitudes du projet de la DG. Le SNU continuera de se battre pour défendre au mieux les intérêts des agent-es publics.

Néanmoins, pour le SNU, les propositions de la DG sont très nettement insuffisantes.

**C'EST POURQUOI IL EST INDISPENSABLE DE SE SAISIR DES ELECTIONS CPLU ET CPN POUR PORTER NOS REVENDICATIONS ET DEFENDRE UN STATUT VIVANT ET AMBITIEUX !**